



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 13 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER et M. Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ) et Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2023-04-13-019- PROJET DE SPECTACLE « AU PIRE ÇA MARCHE »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant ce qui suit :

Thierry Combe construit des spectacles dont l'écriture se tisse entre l'anodin, l'intime et l'universel. Pour tenter de mieux nous toucher, nous concerner, nous rejoindre. Dans cette nouvelle expérience artistique, saisi par une forme de désenchantement politique, Thierry décide de partir à l'aide d'un camping-car à la rencontre d'habitants de différents territoires avec comme obsession : **Comment a-t-on pu en arriver là ?**

Installé dans son C25 de 1987, **Thierry vit pendant une semaine au cœur de votre village ou de votre quartier.** Tissant du lien avec les habitants, laissant la place à l'inattendu... Et, **au cours de trois soirées** en fin de semaine, **il propose un spectacle différent chaque soir...** comme un carnet de voyage, fait de petites histoires traversées par la grande... impliquant sa propre trajectoire de vie, celle de sa semaine partagée avec vous, tout en auscultant des thématiques aussi vastes que **la démocratie, l'éducation et... le football !**

Des informations complémentaires sur le spectacle « Au pire ça marche » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.pockettheatre.fr/au-pire-ca-marche>



Le spectacle pourrait se produire du 13 au 18 mai 2024 sur Monnières pour un coût total de 1 300 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation du spectacle « Au pire ça marche » sur Monnières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'organisation du spectacle « Au pire ça marche » sur Monnières du 13 au 18 mai 2024 pour un coût de 1300 €,
- DÉCIDE l'inscription des crédits nécessaires au budget 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures liées à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER

Le Maire
Benoît COUTEAU

